

Bonnes pratiques

L'Observatoire de la Déontologie de l'Information est créé

Ouvert à tous, il attend l'adhésion des entreprises médiatiques, organisations et personnes intéressées par la qualité de l'information



Un moment vivifiant et chaleureux. Le mercredi 12 septembre 2012, dans la salle de réunion de la Fédération Française des Agences de Presse, vingt-quatre participants sont ensemble pour créer l'association « Observatoire de la Déontologie de l'Information ». Six autres, résidant en province pour la plupart, ont envoyé leurs

pouvoirs. Outre la représentante de la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles (DGMIC, ministère de la culture et de la communication), deux syndicats de journalistes (SNJ et CFTC) sont venus en observateurs, intéressés par la démarche.

L'ouverture à tous est la marque de la nouvelle association. Elle a été voulue lors des discussions préparatoires : ne pas s'enfermer dans le corporatisme médiatique mais accepter « le public », autant concerné que les professionnels ; ne pas se limiter non plus aux entreprises et organisations (professionnelles ou non), mais accepter toutes les bonnes volontés individuelles, spécialistes des médias comme citoyens attentifs. La vingtaine de premiers membres témoignent de cette volonté. Ils espèrent que beaucoup viendront les rejoindre ¹.

Les statuts de l'association, déjà discutés lors des réunions de préparation (voir *Bulletin de l'APCP* n° 13, 15, 19), sont amendés et adoptés. Un Conseil d'administration provisoire est élu (qui désigne en son sein, à l'issue de la réunion, un Bureau provisoire). Les montants des cotisations sont fixés ². Pour débiter, en attendant que l'Observatoire trouve à l'extérieur (subventions, mécénat) des moyens corrects pour fonctionner... La présentation de cet instrument de « veille déontologique », décide-t-on, aura lieu aux Assises internationales du journalisme et de l'information, à Poitiers le 2 octobre à 12 h, suivie d'un débat avec la salle. La fin de la réunion est l'occasion d'un nouvel échange de vues sur le travail à venir... Tout commence. (*lire la suite page 2*)

Le Bureau provisoire de l'Observatoire



Didier Epelbaum,
président

Président : Didier Epelbaum (APCP, ancien journaliste et médiateur de France 2)

Vice-présidents : Kathleen Grosset (FFAP, présidente) et **Christine Menzaghi** (Information et citoyenneté, responsable de la mission « société de l'information » à la Ligue de l'Enseignement)

Secrétaire général : Pierre Montel (SNRL, directeur)

Secrétaire général adjoint : Michel Delberghe (USJ CFDT, ancien journaliste au *Monde*)

Trésorier : Patrick Eveno (historien des médias, professeur à Paris I)

Trésorier adjoint : Camille Dupuy (sociologue des médias, doctorante à l'ENS Cachan)

Agenda

Peut-on s'entendre sur les OGM ?

L'Institut Confiances organise le 9 octobre 2012 de 11 h à 13 h un débat public sur le thème : « Cas de confiance : peut-on s'entendre sur les OGM ? Quel décodage des stratégies et des croyances ? » Cette session est organisée en partenariat avec l'Académie de l'éthique, Vivagora et l'APCP ; elle aura lieu au **cinéma Action Christine** (4, rue Christine, Paris 6^e). Participeront notamment aux débats (animés par Pierre Winicki, fondateur et directeur du cercle de réflexion Institut Confiances) : Michel Blay, historien et philosophe des sciences, Dorothee Benoit Browaeyns, déléguée générale de Vivagora, Sylvain Courage, président de la Société des Rédacteurs du *Nouvel Observateur*, Hervé Lainé, président de l'Académie de l'Éthique, Patrice Lepage, délégué général de Terre Éthique, Sylvestre Huet, journaliste à *Libération*.



www.institut-confiances.org

01 53 10 86 64

Réunion à Anvers des conseils de presse européens

La réunion annuelle des conseils de presse européens aura lieu du 17 au 19 octobre à Anvers. Elle est organisée par l'AIPCE (Alliance of Independent Press Councils of Europe, qui regroupe une trentaine d'instances sur le continent) et le Raad voor de Journalistiek (conseil de presse de Belgique flamande, qui fête ses dix ans d'existence). Quelques conseils de presse d'autres continents sont invités. Chaque pays rendra compte de son activité et des évolutions constatées. Les débats porteront sur les thèmes suivants : la couverture médiatique des événements choquants ; les corrections en ligne ; les récentes évolutions du paysage régulateur des médias ; liberté d'expression, médias et journalisme responsable.

www.aipce.net

Bonnes pratiques ... (suite de la page 1)**L'Observatoire de la Déontologie de l'Information est créé**

Quelles seront en effet les tâches principales de l'Observatoire ? D'abord recueillir les faits susceptibles d'alimenter la réflexion : entorses au droit et à la déontologie, initiatives positives, débats sur la qualité de l'information (au sein des médias comme de la société...). Beaucoup de ces faits sont dispersés dans les productions médiatiques, et doivent être rassemblés. D'autres seront apportés par les membres eux-mêmes, qui constituent autant de réseaux à l'écoute. Un premier recensement d'une centaine de « faits bruts » – non passés au crible d'une vérification minutieuse – a été réalisé par l'APCP entre septembre 2011 et septembre 2012, constituant surtout pour l'Observatoire une base pour affiner sa méthode de travail. Quatre thèmes principaux s'en dégagent : exactitude et véricité des faits (de loin la plus grande partie des manquements) ; conflits d'intérêts individuels et collectifs ; justice et faits divers (respect des personnes, respect du droit...) ; rapports avec les sources (accès, protection, relations avec les informateurs...). Un cinquième thème, transversal, ne soit pas être oublié : les conditions de production de l'information, qui conditionnent souvent bonnes et mauvaises pratiques.

L'analyse de toutes les informations recueillies et vérifiées, et la réflexion collective à partir d'elles, pourraient être organisées autour de ces grands thèmes. Il faudra aussi définir plus précisément le périmètre de travail de l'Observatoire : entreprises médiatiques seulement ? ou élargissement à l'information véhiculée sur Internet par d'autres voies (blogs, réseaux sociaux...) ? C'est sans doute en avançant concrètement que pourront émerger les réponses à ces questions. Didier Epelbaum, élu président du Bureau provisoire de l'Observatoire, a insisté sur la « pertinence » des choix et observations de celui-ci, et sur « l'encouragement aux bonnes pratiques », qui est son but.

Le rôle pédagogique de l'Observatoire de la Déontologie de l'Information est en effet primordial. Auprès des médias et des journalistes, bien sûr, mais aussi dans la société tout entière. Un rapport annuel n'y suffira pas. Mais le réseau des membres joue déjà ce rôle, qui pourra être complété par les initiatives propres de l'Observatoire. ■ Y.A.

1 Les premiers membres sont (par ordre alphabétique) : Alliance Internationale de Journalistes, Association de Préfiguration d'un Conseil de Presse en France, Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques, dijOnsCOpe.com, Ecole des Métiers de l'Information, Europe Créative, Patrick Eveno (professeur, Paris I), Fédération Française des Agences de Presse, Information et Citoyenneté, Philippe Guihéneuf (Les Indignés du PAF), Institut Confiances, Nicolas Jacobs (médiateur de France 2), Journalisme et Citoyenneté, Marie-Christin Lipani (maître de conférences, IJBA de Bordeaux), Thierry Magnol (médiateur de *Sud-Ouest*), Jacques Morandat (ex directeur de la FFAP), Zina Rouabah (Société des Lecteurs de *Libération*), Syndicat National des Radios Libres, Union Syndicale des Journalistes CFDT, André Vialette (retraité des télécommunications, Lyon). La Société des Lecteurs du Monde a adhéré dès le 17 septembre ; l'Union des Clubs de la Presse de France et Francophones (UCP2F) a donné un accord de principe.

2 Les montants, provisoires eux aussi, sont différenciés selon les types d'adhérents : personnes physiques 20 € annuels ; associations, écoles, syndicats... 50 € ; entreprises de 50 à 200 € selon le chiffre d'affaires annuel.

Objectifs et missions de l'Observatoire

« L'association a pour objet de contribuer, par ses réflexions, ses travaux et la communication de ceux-ci, à la prise de conscience de l'importance de la déontologie dans la collecte, la mise en forme et la diffusion de l'information au public.

Sa mission première est de recueillir et d'examiner les faits concernant les pratiques relatives à la déontologie dans l'information diffusée par les médias français (presse écrite, radio, télévision, médias en ligne).

Le travail de recueil des informations – manquements à la déontologie et « bonnes pratiques » – s'accompagne d'un travail d'enquête et d'analyse, en s'attachant à déceler les causes qui ont conduit à des dysfonctionnements ou les mécanismes qui favorisent les bonnes pratiques.

L'observatoire effectue ainsi une « veille permanente » en matière de déontologie journalistique, interroge les pratiques professionnelles, dégage des tendances sur la durée, et rend publiques ses observations. »

(Article 2 des statuts)

Instantanés

Didier Epelbaum (APCP), Kathleen Grosset (FFAP), Bruno Pfeiffer (SJ CFTC)



Jérôme Bouvier (Journalisme et Citoyenneté), Pierre Winicki (Institut Confiances)



Bruno Chavaille (CNAFC), Philippe Guihéneuf (Les Indignés du PAF), Pierre Montel (SNRL)



Zina Rouabah (Société des Lecteurs de Libération), Michel Thomiche (SNJ), Christine Menzaghi (Information et Citoyenneté)



Jean-François Cullaifroz (USJ CFDT), Jacques Morandat

Rapport du CSA 2011 : + 25% d'interventions en matière de déontologie

Le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel pour 2011 a été publié fin août 2012. En matière de déontologie, la tendance à la hausse constatée sur les dossiers examinés se confirme (voir *Bulletin* N° 9, juillet 2011): si cette fois le nombre des affaires traitées est resté stable, celui des décisions prises par le conseil a augmenté de 25% (49 contre 39 en 2010 et 40 en 2009, voir tableau ci-dessous). L'essentiel (82%) de ces décisions – suivies d'interventions du conseil auprès des entreprises audiovisuelles publiques et privées – sont des rappels à la réglementation et au respect par les stations de radiotélévision de leurs cahiers des charges ou conventions.



Rachid Arhab, membre du CSA, chargé de la déontologie.

Deux sanctions ont été prononcées en 2011, visant des stations de radio :

- Radio Contact pour des propos « racistes et xénophobes » diffusés lors d'une émission de libre antenne ;
- Ici et Maintenant pour des « manquements répétés à l'obligation de maîtrise de l'antenne », notamment la diffusion de « propos à caractère raciste » par un animateur.

Les principales interventions du CSA, souligne le rapport, l'ont été dans les domaines suivants.

- **Rigueur et honnêteté** : traitement des affaires judiciaires en cours ; présentation et traitement de l'information ; manque de diversité dans l'expression des différents points de vue.
- **Atteintes à l'ordre public** : incitation à la haine ou à la violence ; encouragements à des traitements discriminatoires ; respect des sensibilités culturelles et de la diversité de la société ; santé publique (consommation de drogue).
- **Respect de la personne humaine** : traitements avilissants ou humiliants.
- **Protection des téléspectateurs** : l'avertissement aux publics sensibles (pour la diffusion sans précautions d'images pouvant heurter).

La « traçabilité de l'image ». Le CSA a d'autre part organisé le 5 juillet 2011 une réunion d'échanges avec les responsables de l'information des chaînes de télévision, sur la question de la « traçabilité de l'image ». Des images difficiles à identifier sont parfois les seules disponibles, notamment dans les zones de conflit. Rachid Arhab, conseiller chargé de la déontologie, estime qu'il s'agit de « l'un des grands enjeux des années à venir ». ■

http://www.csa.fr/var/ezflow_site/storage/csa/rapport2011/rapport/intro.htm

Le bilan chiffré du CSA

	Affaires traitées	Classées sans suite	Décisions du CSA	Rappels à la réglementation	Mises en demeure	Sanctions
2009	76	36	40	32	8	0
2010	110	74	36	25	8	3
2011	112	63	49	40	7	2

Banlieues et communication

La 2^e Université des banlieues et de la communication, organisée par Presse & Cité, aura lieu les 8 et 9 octobre 2012 à la Maison de quartier Guy Môquet de La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Cette session de formation s'intéressera particulièrement aux « ressources territoriales, lieux d'expression et d'information des habitants ».

Thème des ateliers : « médiatiser, c'est s'engager » ; « quels nouveaux supports de la participation pour quelles nouvelles communautés ? » ; « informer, mobiliser, participer : comment faire concrètement ? ». Avec une place importante pour la pratique et les utilisations des nouvelles techniques. Sont particulièrement concernés par cette formation : médias de quartier, associations, journalistes, élus et praticiens de la politique de la ville, etc.

Renseignements et inscriptions : Méva Raharisaina, developpement@presseetcite.info
01 42 05 53 02 et 06 95 99 47 99.

« Gouverner » les journalistes ?

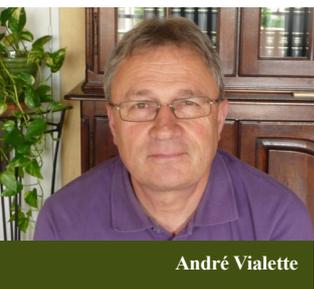
Le « gouvernement » des journalistes. *Formes et effets de l'action publique sur l'information, le groupe professionnel et les entreprises médiatiques*. C'est le thème du colloque international organisé par le Groupement d'intérêt scientifique (GIS) du CNRS sur le journalisme, qui regroupe divers laboratoires de Paris et de province. Il aura lieu les 11 et 12 octobre 2012 à Rennes.

En postulant un « gouvernement » des journalistes, ce colloque propose d'étudier les effets produits sur le journalisme par les instances, les actions, les incitations relevant de pouvoirs publics. Il s'agit ainsi d'interroger les formes d'action de l'Etat concernant le journalisme, et d'aborder les journalistes, leurs pratiques, l'information qu'ils produisent à l'aune du rapport gouvernant/gouverné. Le « gouvernement » des journalistes est aujourd'hui le produit d'une superposition de textes et d'institutions qui croisent des visions très variées, au cours du temps et des liens entre liberté d'informer, liberté d'entreprendre, droit du public à l'information et « protection » des journalistes. Si les pistes de réflexion ouvertes ici s'articulent sur des exemples français, ce colloque veut aussi solliciter des contributions portant sur d'autres contextes nationaux.

<http://gisjournalisme.wordpress.com/>

Réflexions d'un « observateur citoyen »

André Vialette se présente comme « un simple citoyen qui a manifesté de la curiosité pour les médias et l'information ». Il a ainsi participé à Lyon pendant trois ans aux réflexions sur ce thème du groupe lyonnais « Ethique et économie » membre de l'association « Economie et Humanisme » (aujourd'hui dissoute) et à quelques réunions de l'APCP à ses débuts. Il a concrétisé récemment cet intérêt en devenant membre (individuel) du nouvel Observatoire de la Déontologie de l'Information, pour lequel il a rédigé ce texte. En voici les principaux extraits.



André Vialette

L'information : des risques certains de non fiabilité

Je suis bien conscient de la nécessité d'une information fiable et du rôle du journaliste dans la masse d'informations que le citoyen aurait à traiter si la profession de journaliste n'existait pas. Je n'oublie pas non plus le caractère dangereux du métier, ni la situation financière préoccupante des médias.

Mais il faut aussi être conscient des risques, liés d'une part à la quantité d'informations véhiculées aujourd'hui (presse écrite, radio, télévision, Internet, réseaux sociaux... : quelle information prendre en compte ?) et d'autre part aux influences de toutes sortes qui peuvent affecter la fiabilité de cette information : politiques, économiques, financières, groupes de pression, collusions, connivences etc.

Je suis en phase avec les recommandations de l'APCP : la crédibilité de l'information passe par l'établissement d'un code de déontologie reconnu et la mise en place d'une instance de régulation chargée de cerner et de sanctionner moralement les dérives.

La profession journalistique : pourquoi ce rejet d'un code de déontologie et d'une autorité de régulation ?

Quelle est la profession qui ne dispose pas d'un code de déontologie ? Il faut bien qu'un minimum de règles et de devoirs soient édictés afin que les conditions de production de l'information soient garanties ? J'avoue ne pas comprendre ce rejet par la majorité de la profession journalistique (au début de ma carrière professionnelle j'ai exercé le métier d'auditeur interne qui se rapprochait quelque peu, au moins dans la collecte et la vérification des faits, de celui de journaliste ; si j'avais présenté le rapport d'audit final aux services audités avec des faits contestés, quelle crédibilité aurais-je eu pour faire appliquer les recommandations ? J'ai eu l'occasion de collaborer, il y a presque trente ans, aux travaux de rédaction du code de déontologie de l'Audit au sein de l'IFACI : Institut Français des Auditeurs et Consultants Internes).

Je ne comprends pas non plus l'hostilité de la profession à l'égard d'une instance de régulation. Est-ce la peur d'un Conseil de l'Ordre, la crainte d'une tutelle politique ? C'est du simple bon sens que d'exiger la mise en place d'un organisme indépendant, d'un tiers extérieur, chargé d'analyser bonnes et mauvaises pratiques et de sanctionner

les éventuelles dérives ! L'enseignement de la production d'une information de qualité et la défense des intérêts professionnels peuvent-ils faire l'impasse sur la nécessité du respect des règles de bonne conduite ?

Le contenu : une « information/spectacle » ?

Le profane que je suis est quelque peu inquiet du développement de l'« information/spectacle ». Je prends un exemple : l'actualité économique et sociale (généraliste). Il me semble que cette information souffre de plusieurs travers. *La recherche du sensationnel et la dramatisation* : à travers les différentes annonces médiatiques faites, l'auditeur/télespectateur/lecteur a le sentiment que les différentes réunions des dirigeants politiques et financiers sont toutes des réunions de la dernière chance avec, soit des conséquences dramatiques en cas d'échec, soit la solution-miracle en cas d'accord !

L'utilisation de l'image qui renforce le côté émotionnel : l'information télévisée renforce le côté émotionnel de l'information. Au journal de 20 h sur France 2 dimanche 2 septembre 2012, avec l'annonce du franchissement du cap de 3 millions de chômeurs, plus de 5 minutes⁽¹⁾ ont été consacrées aux interviews de salariés de PSA-Aulnay. Il ne restait que 30 secondes⁽¹⁾ environ à l'expert économique pour faire l'analyse de la solution : aucun entretien avec un chef d'entreprise, un syndicaliste, un dirigeant politique, un économiste. La difficulté de ces situations sociales doit être affichée, mais pas exclusivement ou presque... Illustration négative, sans valeur statistique, mais il y a aussi des analyses plus riches.

L'instantané et l'absence de perspectives : même l'analyse des informations économiques et sociales porte la marque du « spectaculaire » : analyse « à chaud », instantanée avec de trop rares études historiques et tentatives prospectives.

Le citoyen/journaliste : une confusion des genres ?

Quelle fiabilité de l'information sur Internet ? Avec le développement et l'utilisation massive d'Internet, le citoyen devient aussi producteur d'informations. Quels contrôles mettre en place afin de sécuriser l'information ? Il me semble que le journaliste doit avoir un rôle à jouer dans la vérification des faits et les contrôles, avec les correctifs, les droits de réponse, et toutes les méthodes de vérification existantes.

S'agissant des réseaux sociaux, à l'occasion d'une conférence, j'ai noté l'engouement certain des jeunes pour l'information via les réseaux sociaux et les journaux gratuits et un désamour certain pour la presse écrite...

Je reste convaincu que l'information a besoin de journalistes professionnels garants d'une information de qualité, ce qui passe par l'établissement et le respect d'un code de déontologie unique et par une instance de régulation. La mise en place de l'Observatoire de la Déontologie de l'Information me paraît aller dans le sens d'une meilleure prise de conscience des bonnes et mauvaises pratiques en matière de traitement de l'information. ■ André VIALETTE

⁽¹⁾ Estimations.

Etranger

Le Conseil Suisse de la Presse s'inquiète des dérives mercantiles de l'information Son rapport annuel analyse les 72 avis rendus en 2011

Le rapport pour 2011 du Conseil Suisse de la Presse, publié en juin 2012, analyse les 72 avis rendus sur des manquements déontologiques. Au-delà des statistiques sur son activité, le Conseil Suisse de la Presse interpelle la profession et les citoyens suisses sur un constat inquiétant : la « *tendance des contenus journalistiques à se laisser toujours plus guider par des considérations d'ordre économique* ». Les sages suisses y voient une « *boulevardisation* » de l'information, un mélange « *des contenus rédactionnels et commerciaux* », la place de plus en plus grande de ce qu'ils appellent « *des articles lifestyle* » au détriment des « *thèmes sociopolitiques d'importance* ». Bref, écrit le CSP, « *le fondement économique d'un journalisme d'information de qualité est en péril* ».

Cette inquiétude a conduit le Conseil à interpeller le gouvernement suisse dans une lettre rendue publique à l'occasion de la publication de son rapport annuel. Le Conseil y appelle de ses vœux une réorientation des aides aux médias « *vers le soutien à la qualité du contenu rédactionnel et donc au travail des journalistes* ». Il suggère plusieurs pistes concrètes, notamment : créer un fond spécial sur le budget confédéral pour « *promouvoir des mandats d'enquête* » au profit de journalistes indépendants, pour financer une « *couverture intensive pendant une période donnée de certains processus politiques* » ou encore pour « *permettre aux journalistes de profiter des offres de formation continue* ». A ceux qui pourraient s'inquiéter d'une ingérence de l'Etat dans les rédactions, le CSP rappelle que l'exemple de la SSR démontre « *qu'une information indépendante est possible même avec l'aide de Berne* ».

Le rapport illustre la nécessité d'un journalisme puissant dans la Cité en revenant longuement sur l'affaire Hildebrand, qui a ébranlé le monde financier suisse en janvier 2011. Philippe Hildebrand, directeur de la Banque Nationale Suisse (la banque centrale suisse), a été contraint à la démission à la suite de révélations sur un délit d'initié qui lui aurait permis, ainsi qu'à sa femme, de spéculer sans risques sur les devises. La presse a eu un rôle central dans cette affaire, et l'un des protagonistes a saisi le CSP sur le travail de l'hebdomadaire *Die Weltwoche*.

Le Conseil Suisse de la Presse reproche effectivement à ce journal plusieurs manquements déontologiques, comme la non-rectification de deux erreurs sur l'identité d'une source et le dépôt d'une plainte, la publication d'un extrait de compte bancaire sans préciser qu'il s'agissait d'un photomontage, ou la non confrontation, avant publication, d'un des protagonistes de l'affaire aux révélations le concernant. Mais le CSP

considère, pour répondre à ceux « *qui voient dans Hildebrand une victime de médias assoiffés de scandale* », que *Die Weltwoche* eu raison de mener l'enquête : « *Il était de l'intérêt du public que [cette] information soit connue* ». Et Max Trossmann, vice-président du Conseil, de conclure : même « *si dans l'ardeur de la chasse il a commis plusieurs erreurs, le "chien de garde de la démocratie" a aboyé et il a mordu* ». ■ P. G.

<http://presserat.ch/25780.htm>



Max Trossmann, journaliste et vice-président du Conseil Suisse de la Presse

Québec

Le silence n'est pas d'or

Le Conseil de Presse du Québec a rejeté la plainte du dirigeant d'une résidence pour personnes âgées qui reprochait à *L'Autre Voix* d'avoir évoqué un conflit entre les résidents et le conseil d'administration de ce centre. Le journaliste a décrit sa démarche – rencontre de résidents, présence à une assemblée générale houleuse, demandes multiples d'entretien avec des membres du CA avant et après publication de l'article. Son commentaire: « *Nous sommes toujours en quête de quelqu'un qui voudrait livrer une version différente des faits* ». En appeler au conseil de presse n'a pas permis aux personnes mises en cause de valider leur silence.

<http://conseildepresse.qc.ca/decisions/d2011-11-031/>

Contacts

Yves Agnès, président, yves.agnes@noos.fr, 06 98 81 84 35

Manola Gardez, secrétaire, manolag@gmail.com, 06 82 35 14 03

Georges Potriquet, trésorier, georgespotriquet@gmail.com, 06 82 11 30 26

Ici et là

Informations rassemblées par Pierre Ganz, pierre.ganz@wanadoo.fr

Burkina Faso : vampires

Pas toujours dénué d'arrière pensées politiques, le Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso tente dans ses rapports périodiques de pointer les manquements déontologiques. Dans sa dernière livraison, *Le Quotidien* est dénoncé pour « *non respect du droit à l'image et de la présomption d'innocence* ». Il a publié des photos de manifestants arrêtés « *sans masquer leurs visages* », ou encore de « *présomés fraudeurs dans le commerce du ciment sans bandeaux visages* ». *L'Observateur Paalga* est repris pour publication d'injures, à propos d'un article « *dont l'auteur a traité le personnel [des centres hospitaliers] de vampires et de mangeurs d'âmes des patients* ». Le CSC pointe aussi – mais sans faire de commentaire – l'omniprésence du gouvernement sur les antennes nationales : 60 % du temps d'antenne consacré à la vie publique à la radio, 70 % à la télévision.

<http://www.lefaso.net/spip.php?article49657&rubrique6>

Union Européenne : curiosité limitée

Quelques leçons du dernier rapport de la Commission Européenne sur l'accès aux documents administratifs. 19,80 % des requêtes sont refusées totalement ou partiellement, près de la moitié émanent de Belgique, Italie et Allemagne sur les 27 pays membres. Les Français posent 8,90 % des requêtes. Les journalistes ne sont pas très curieux : leurs démarches ne représentent que 3,25 % des demandes d'accès aux documents administratifs de la Commission.

http://ec.europa.eu/transparency/access_documents/reports_fr.htm

Belgique flamande : accident de la circulation

Le conseil de presse de Belgique néerlandophone a rappelé récemment que le récit d'un accident de voiture devait respecter la victime et sa famille. Il a blâmé un site d'informations locales pour avoir publié des photos montrant « *le n° de plaque minéralogique [et] des effets personnels se trouvant dans la voiture* » ainsi que l'adresse la victime, d'autant que le média n'avait pas vérifié auparavant si la famille de la victime avait été prévenue. Le *Raad voor de journalistiek* a conclu qu'il y avait atteinte à la vie privée.

<http://www.rvdj.be/sites/default/files/pdf/beslissing201212.pdf>